

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 7 avril 2022**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	11	16

Objet :**Compte de Gestion 2021**

L'an deux mille vingt-deux, et le sept avril à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : M. CHEVALIER Gérard, Mme VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, Mme LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, Mme BURILLO Florence, Mme BERTINEAU Christiane, M. PHILIP Alexandre, Mme POLITO Chloé, M. SMITH Thierry.

Absents représentés : M. BERNARD William (procuration à M. CHEVALIER Gérard), Mme DUMAS Michelle (procuration à M. BOUCAULT Michel-Eric), M. FERILO Flavien (procuration à M. SMITH Thierry), Mme HUSSON Audrey (procuration à M. BURILLO Mathieu), M. NUSSBAUM Frédéric (procuration à Mme BURILLO Florence).

Absents excusés : M. MAURIN Stéphane, Mme BOUSQUET Béatrice

Absent : M. DIEUDONNE Michel

Secrétaire de séance : M. BOUCAULT Michel-Éric

Monsieur Gérard CHEVALIER, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion de la commune pour l'année 2021 ;

Considérant que le compte de gestion présente un **résultat de clôture d'exercice 2021 excédentaire de 209 928.49 €** ;

L'exposé de l'Adjoint au Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune du Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

- **PRECISE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Pour le Maire empêché,
Gérard CHEVALIER, 1^{er} adjoint

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213000920-20220407-2022-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022

Affichage : 14/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

